

## Classifications des édentements partiels

Il existe une multitude de cas d'édentements partiels qui, bien que cliniquement différents, n'impliquent pas chacun une prothèse de conception particulière. Ceci justifie une classification dans laquelle chaque catégorie d'arcades édentées peut être traitée par des prothèses d'architectures similaires.

Une classification devrait tenir compte de multiples facteurs : nombre et valeur des organes dentaires, nombre et étendue des crêtes édentées, situation respective des secteurs dentés et édentés, nature de l'arcade antagoniste... Cependant, plus le nombre de paramètres est grand, plus la classification est difficile à utiliser. Nous en étudierons deux, les plus connues à l'échelle mondiale.

### Classification de Kennedy (fig. 5)

Fondée sur la situation des crêtes par rapport aux dents, cette classification topographique est valable au maxillaire comme à la mandibule.

Classe I : édentement bilatéral postérieur
Classe II : édentement unilatéral postérieur
Classe III : édentement unilatéral encastré
Classe IV : édentement antérieur s'étendant de part et d'autre du plan sagittal médian.

### ■ Modifications

La catégorie de l'arcade est déterminée par l'édentement le plus postérieur ; la présence d'1, 2, 3... crêtes encastrées supplémentaires s'indique par la classe de base suivie de : modification 1, 2, 3 (fig. 6). La Classe IV ne peut donc pas être modifiée.

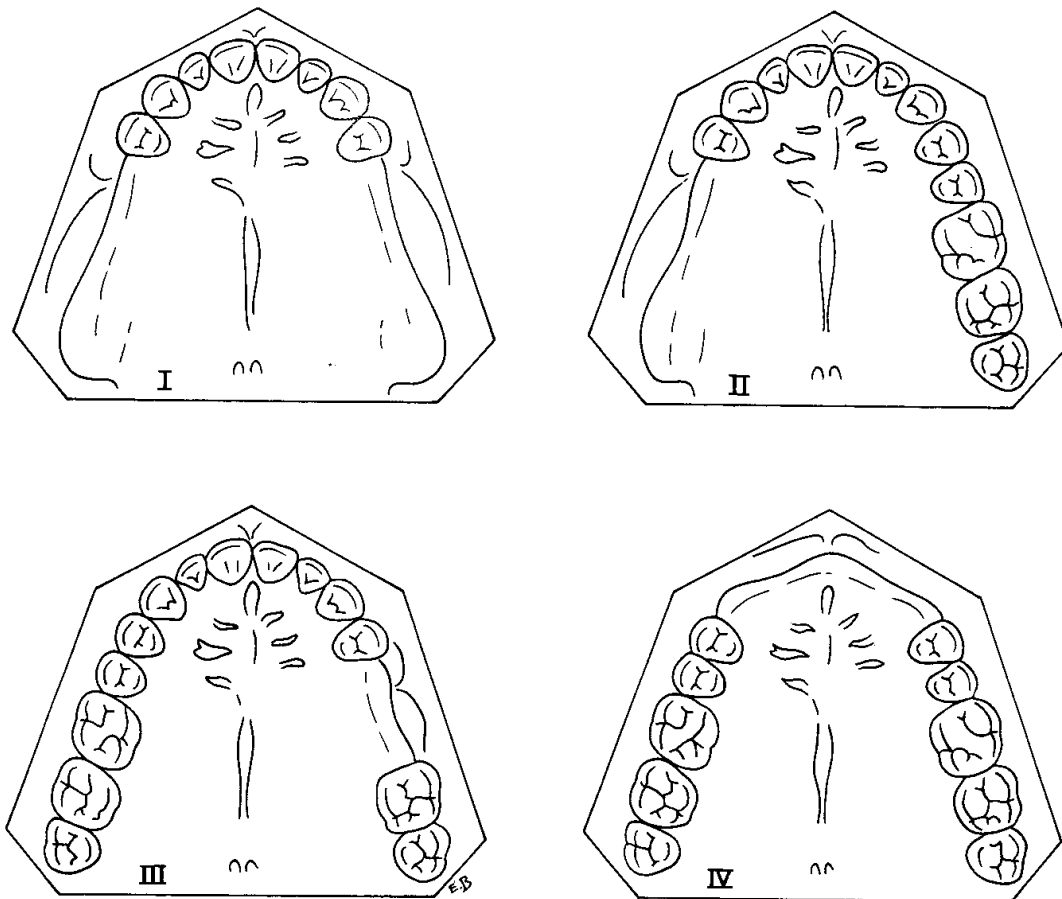


Fig. 5. — Classification de Kennedy.

### ■ Conséquences prothétiques

- Classes III et IV de petite ou moyenne étendue : une prothèse conjointe est indiquée ; on pourrait également réaliser une prothèse adjointe.
- Classes III et IV de grande étendue : une prothèse conjointe surchargerait ses appuis dentaires ; leur associer un appui gingivo-osseux est recommandé : la prothèse adjointe est indiquée.
- Classes I et II : faute de point d'appui postérieur, la prothèse conjointe est contre-indiquée → prothèse adjointe indiquée.
- Classes I modifiée dans le secteur antérieur : une reconstruction composite est souvent indiquée : bridge antérieur (retentissement psychique favorable) et prothèse amovible postérieure.

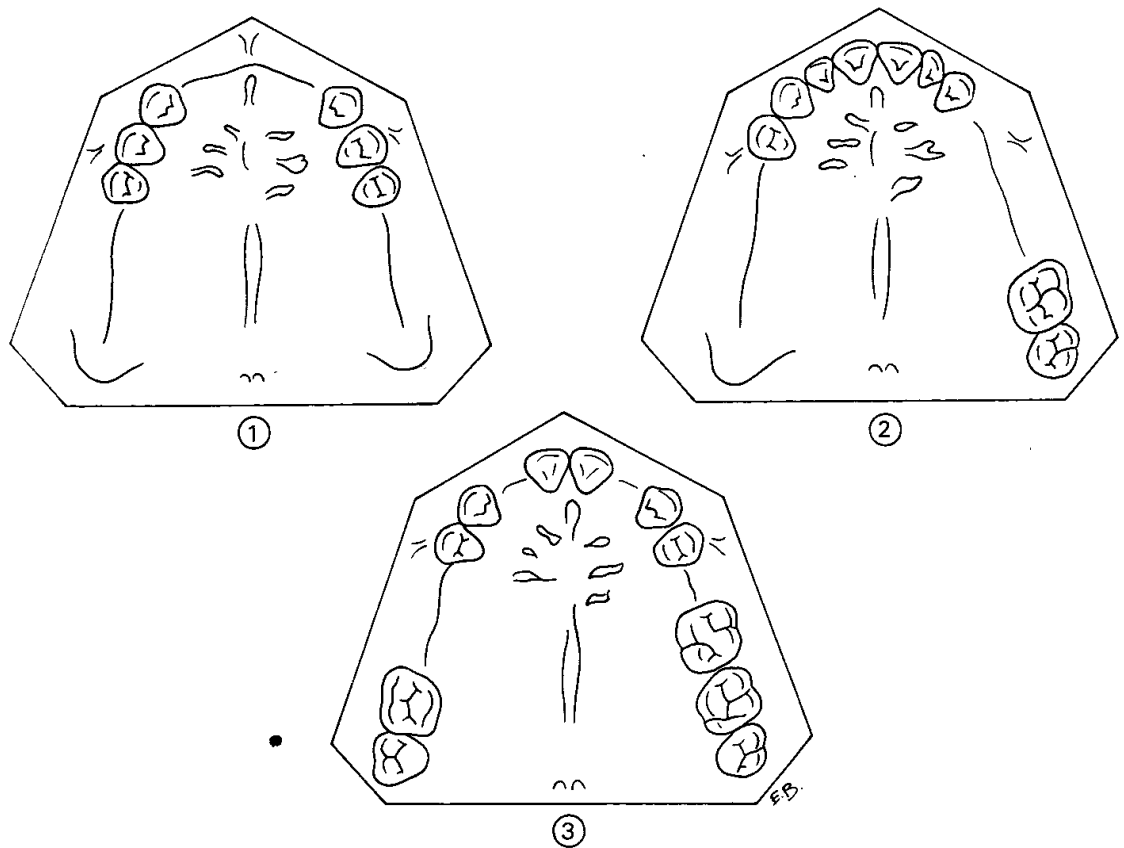
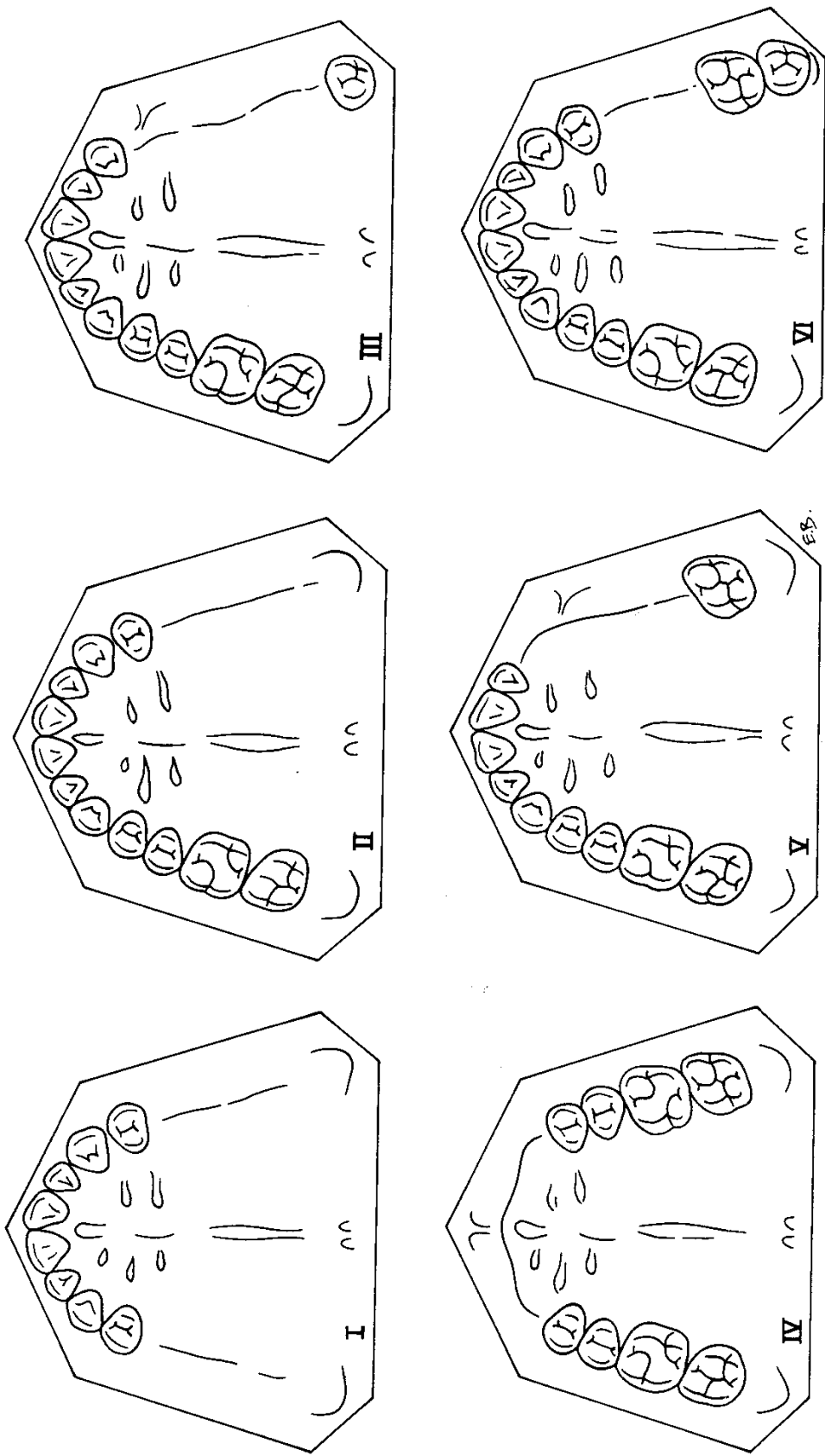


Fig. 6. — 1 : classe I modification 1. 2 : classe II modification 1. 3 : classe III modification 3.

### **Classification de Kennedy-Applegate (fig. 7)**

- Classes I, II, IV : comme précédemment.
- Les édentements encastrés latéraux sont répartis en trois catégories :
  - . Classe III : limitée par des dents incapables de supporter à elles seules la prothèse (par exemple crête trop longue) : prothèse adjointe indiquée ;
  - . Classe V : limitée par des dents dont une ne peut pas servir de point d'appui (incisive latérale par exemple) : prothèse adjointe indiquée ;
  - . Classe VI : limitée par des dents capables de supporter entièrement la prothèse : prothèse conjointe indiquée.



**Fig. 7.** — *Classification de Kennedy-Applegate.*